



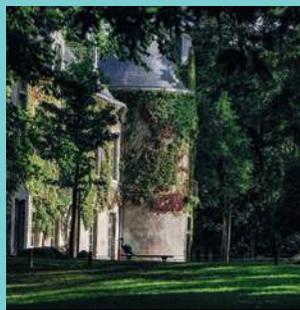
Alouette VOYAGES



@robbeaunal

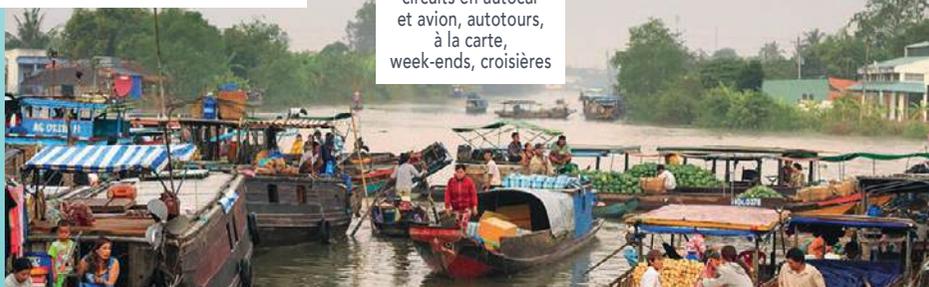
ENVIE D'ÉVASION ALOUETTE VOYAGES 2025

Séjours,
sorties à la journée,
circuits en autocar
et avion, autotours,
à la carte,
week-ends, croisières



©F.Baucher.

SARL au capital de 7 622 45€ - Licences d'état 085 96 0003 - Siret 350 141 085 000 28 - APE 7911Z



1, rue Clément Ader
Vendée Ecopôle - BP 21
85620 ROCHESERVIÈRE

LES ENTREPRISES
DU VOYAGE



www.alouette-voyages.net



Alouette VOYAGES

FINLANDE

NORVEGE

CROATIE

IRLANDE



ITALIE

ESPAGNE

PORTUGAL

ETATS UNIS

TURQUIE

PEROU

JORDANIE

ECOSSE

EGYPTE

VIETNAM

WEEK-END ET COURT SÉJOUR



VOYAGER EN GROUPE



Envie d'évasion que ce soit en France ou à l'étranger ?

Un week-end face à l'océan, une escapade culturelle, gastronomique, voyage dans le temps au Puy du Fou, une parenthèse détente en thalasso...

Choisissez la formule qui vous ressemble !

Envie de dépaysement, de «vous retrouver» ?

A la recherche d'une découverte culturelle, culinaire ou nature, ou à la découverte de notre artisanat local que ce soit en France ou à l'étranger ?

EN FAMILLE / EN DUO / ENTRE AMIS / EN GROUPE / ASSOCIATIONS / CE

COMMENT RÉSERVER ? - DEMANDEZ VOTRE DEVIS

Pour un séjour à la carte, faites appel à l'expertise et à la passion de votre conseillère voyage pour organiser votre séjour.

☎ 02 51 94 90 71 ✉ alouette@voyages-bourmaud.net

Retrouvez
toutes nos idées
de voyages sur
alouette-voyages.net





Journée St Valentin Mardi 13 février 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
30/11/2024



Prix*
par personne
99 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). 11H45 : Accueil à l'Auberge. Animation Dansante avec « Frederic Stephan ».

Déjeuner avec le menu suivant :

Soupe Angevine, assiette des Amoureux : foie gras, magret fumé, manchon confit, vol au vent aux fruits de mer Belle Ile, pavé de filet de bœuf sauce Châteaubriant et son estouffade de légumes, trio du crémier sur son lit de verdure, gourmandise de la Saint Valentin, vin à discrétion et café.

15H30 : Début du spectacle « Follement Crazy ». Vivez une expérience unique et exceptionnelle avec ce voyage glamour qui sera présenté par 6 artistes hauts en couleur. Un spectacle varié avec ces personnages aux différentes facettes entre mystère et envoûtement, mais aussi de belles surprises musicales et une pointe d'humour. Des acrobaties vous attendent aussi.

Vers 17H30 : fin des prestations et retour vers votre région.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, les visites mentionnées dans le programme, le déjeuner menu sous réserve.

Ce prix comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme, les frais et les dépenses personnels, la pause-café brioche (nous consulter, en supplément).



Salon de l'Agriculture Mardi 25 février 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
20/12/2025



Prix*
par personne
79 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) en direction de la Porte de Versailles pour une arrivée 10H00 au Salon de l'Agriculture. Journée et repas libres. Coupure de 09H00 obligatoire pour le conducteur.

Une ambiance conviviale, un rendez-vous tant attendu, venez plonger dans les 4 univers du salon : l'élevage et ses filières, le jardin et le potager, les produits des régions de France, d'Outre-mer et du Monde, les services et métiers de l'Agriculture...

Vers 19H00 : départ de Paris pour un retour en direct.

Toute sortie du salon est définitive.

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, l'entrée au salon.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les frais et dépenses personnels.





Les Alpes Mancelles Jeudi 24 avril 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
10/02/2025



Prix*
par personne
128 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Découverte du métier de taillandier d'armes à Forges d'Aumance. Rencontrez l'un des derniers taillandiers d'armes en France et admirez sa maîtrise et sa technique. Plongez dans cette expérience ou l'acier forge des récits intemporels. Rendez-vous au Musée de la Coiffe, découvrez les différentes coiffes portées au fil du temps par les Sarthoises, et leur histoire.

Déjeuner au restaurant avec 1/4 de vin et café. L'après-midi, visite de la petite cité de caractère de Saint Léonard des Bois. Laissez-vous séduire par ce village plein de charme entre falaises et rivières. Cet endroit est unique et intemporel. Vous pourrez admirer son église romani gothique et ses beaux éléments.

Pour terminer cette journée, une pause goûter (jus de pommes, boisson chaude, gâteau) s'impose avant le départ. Découvrez ce lieu accueillant pour un moment gourmand et de détente. Fin des prestations et retour vers votre région.

€ Ce prix comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, les visites mentionnées dans le programme, le déjeuner menu sous réserve.

Ce prix comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme, les frais et les dépenses personnels, la pause-café brioche (nous consulter, en supplément).



Pause au Potager Extraordinaire Mardi 13 mai 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
20/02/2025



Prix*
par personne
102 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). 10H00 : rendez-vous au Potager Extraordinaire, en commençant par un moment convivial avec petit café d'accueil (café, thé, brioche ...).

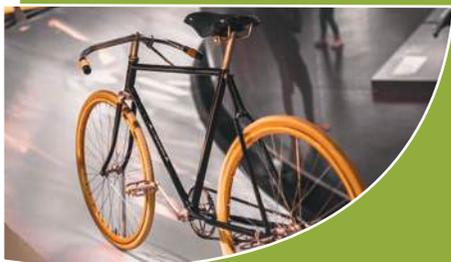
Partez à la découverte de ce parc avec votre guide. Ce parc à thème vous fera voyager à travers divers pays avec de nombreux végétaux et fleurs, mais aussi avec son potager, ou encore son tunnel de gourdes. Vous découvrirez la nature à travers ses couleurs, ses odeurs (durée 1H30). 12H30 : déjeuner avec entrée, plat, dessert, 1/4 de vin et café. 14H30 : visite guidée avec une artisan passionnée de poterie de Nesmy. C'est une faïence tournée et décorée à la main dans la pure tradition, des objets utilitaires, bols, pichets, assiettes, plats, pots à moquettes, diables, etc. 16H00 : arrivée au musée du Chocolat, Répartis sur 300m² avec plus de six univers à découvrir, le Musée du Chocolat vous offre un véritable parcours sensoriel rythmé par diverses dégustations. Le chocolat n'aura plus aucun secret pour vous. Fin des prestations et retour vers votre région.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, les visites mentionnées dans le programme, le déjeuner menu sous réserve.

Ce prix comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme, les frais et les dépenses personnels, la pause-café brioche (nous consulter, en supplément).



Un petit Tour de France Jeudi 12 juin 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
30/03/2025



Prix*
par personne
113 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Visite du Musée de Vélo de la Belle Echappée ; tous en selles ! Découvrez cet univers, 600 m² d'expositions, avec une centaine de vélos d'origine, les maillots d'époque, et bien sûr revivez l'histoire de cet événement. Vous aurez le plaisir de remonter le temps et d'admirer l'évolution du cyclisme.

Déjeuner au restaurant avec ¼ de vin et café. Visite guidée de Mamers petit village chargé d'histoire, avec de belles curiosités architecturales. Vous pourrez même y voir la petite Tour Eiffel. Mamers c'est aussi la gastronomie, vous finirez donc cette journée par une dégustation de cidre et rillettes en présence de la confrérie Sarthoise, un moment unique et gourmand. Fin des prestations et retour vers votre région.

€ Ce prix comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, les visites mentionnées dans le programme, le déjeuner menu sous réserve.

Ce prix comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme, les frais et les dépenses personnels, la pause-café brioche (nous consulter, en supplément).



Branféré et La Roche Bernard Jeudi 16 octobre 2025

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
30/07/2025



Prix*
par personne
102 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). 10H30 : arrivée du groupe. Accueil gourmand avec café, thé, jus de fruits, mini-viennoiseries.

11H00 : spectacle d'oiseaux. A l'affiche, cigognes, pélicans, vautours, flamants roses, perroquets... Face au château, les oiseaux en vol libre frôlent les spectateurs avec virtuosité. Un spectacle pédagogique où la complicité des fauconniers et des oiseaux est indispensable.

12H00 : déjeuner au restaurant (entrée, plat, dessert ¼ de vin et café).

13H30 : visite découverte (1H00). Un animateur de Branféré vous guide à la découverte du parc, de son histoire, de ses spécificités, et des caractéristiques de certains animaux. Puis visite libre du parc.

16H00 : départ pour la Roche Bernard, découverte en petit train. L'arrière port, les vieux quartiers, le centre-ville, passage du pont suspendu de La Roche Bernard.

€ Ce prix comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, les visites mentionnées dans le programme, le déjeuner menu sous réserve.

Ce prix comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme, les frais et les dépenses personnels, la pause-café brioche (nous consulter, en supplément).

Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 10/12/2024

Prix*
par personne
à partir de
399 €

Séjour en Val de Loire Du 17 au 18 Avril 2025 - 2 jours / 1 nuit



Jour 1 : VOTRE REGION

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Arrivée à Amboise. Visite du Conservatoire de la confiserie : nougats, calissons, pralines, berlingots, caramels, dragées, pastilles... magicien du sucre, Nicolas Viollet a fait naître sur les bords de la Loire un royaume de la gourmandise. Dégustation. Déjeuner dans une auberge traditionnelle, une salle renaissance avec Sieur Sausin ; expert en cuisine historique. Le service se fait en costumes d'époque, le menu comprend 1/4 de vin et le café. 15H00 : visite libre du château du Clos Lucé à Amboise. Habité par Leonard de Vinci lors de ses trois dernières années de sa vie, la demeure a conservé de nombreuses pièces. Elle abrite 40 de ses extraordinaires inventions ...

Le jardin de Leonard de Vinci expose 20 machines géantes, que vous pourrez tester. Visite libre des galeries, et spectacle audiovisuel immersif qui réunit en un seul lieu, les trésors des musées du monde entier. Route vers votre hôtel, installation, dîner avec 1/4 de vin. Nuit.

Jour 2 : AMBOISE/BEAUVAIL

Petit déjeuner. Route vers Beauval. Visite libre du ZooParc à St Aignan-sur-Cher. Ce Zoo Parc est classé parmi les 15 plus beaux zoos du monde. Lieu incontournable avec 10 000 animaux. Quatre grandes serres tropicales accueillent oiseaux, primates, vivarium ou animaux australasiens. Sans oublier, la savane africaine avec ses 3 hectares sur lesquels vivent girafes, rhinocéros, antilopes... Nouveauté : la Grande Volière sud-américaine, un spectacle d'oiseaux

incomparable ! 12H30 : déjeuner avec un e-porte-monnaie pour plus de liberté. Après-midi continuation au zoo. 17H30 : fin des prestations et retour vers votre région.

Le prix comprend : Le transport en autocar de grand tourisme, séjour en hôtel 3*NL en base chambre double, les repas du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 2, les visites mentionnées au programme, le guidage selon le programme, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID) option 17.

Le prix ne comprend pas : Les repas non mentionnés, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 55€.



© Photo Cecil Mathieu (B6)

Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 30/11/2025



Prix*
par personne
999 €



Evasion dans Le Périgord

Du 23 au 28 mai - 6 jours / 5 nuits



Jour 1 : VOTRE RÉGION/TRUFFIÈRE (60 KM)

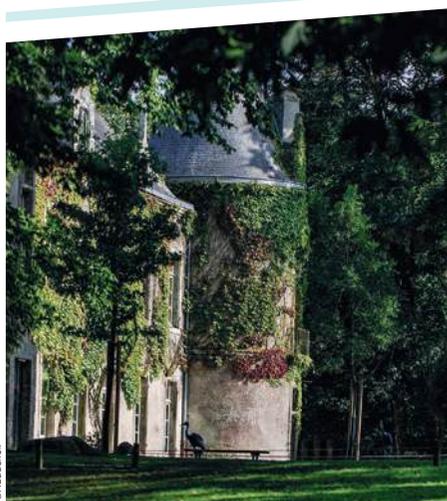
Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Arrivée du groupe en fin de matinée. Déjeuner au village vacances. L'après-midi : départ pour la visite d'une truffière. Le diamant noir n'aura plus aucun secret pour vous. Balade dans les truffières, explications sur la culture de la truffe et démonstration de cavage (recherche de truffe) avec Noxo, le chien truffier. Dégustation. Possibilité d'achats. Pot de bienvenue et installation dans les chambres. Dîner au village vacances et soirée animée.

Jour 2 : LASCAUX II (35 KM) /LE CHATEAU DES MILANDES (65 KM)

Petit déjeuner et départ pour la grotte de Lascaux ; l'une des plus importantes grottes ornées par le nombre et la qualité esthétique de ses œuvres. Vous visitez le fac-similé de la célèbre grotte, proche de la cavité originale. Retour par St Amand de Coly, pour la découverte de l'église fortifiée de ce village, réputé l'un des plus beaux villages de France. Déjeuner à votre hébergement. Le Château des Milandes vous attend, autrefois demeure seigneuriale, il doit sa renommée à Joséphine Baker, grande vedette du music-hall. De pièce en pièce, vous découvrez la fameuse ceinture de bananes, des tenues de scène, des salles de bains ultra modernes. Possibilité d'assister à un spectacle de fauconnerie et promenade libre dans les jardins. Dîner au village vacances et soirée animée.

Jour 3 : ROCAMADOUR/GROTTE DE LACAVE (120 KM)

Petit déjeuner et départ pour la journée. Visite guidée de Rocamadour (ascenseur A/R inclus), cité médiévale et lieu de pèlerinage dédié au culte de la Vierge Noire depuis le Moyen-Âge. Laissez-vous séduire par les vieux logis, les tours et les oratoires. Déjeuner au restaurant. Rendez-vous aux grottes Lacave. On accède à la grotte par un petit train électrique souterrain aux salles et galeries les plus intéressantes. Sur un parcours guidé d'1,6 km aller/retour, on longe de nombreux lacs et concrétions. Dîner au village vacances et soirée animée.



Jour 4 : SARLAT (30 KM)/LES GABARRES DE LA DORDOGNE/LA ROQUE GAGEAC (60 KM)

Petit déjeuner et route vers Sarlat, visite guidée de la cité médiévale (1H00) à pied, qui sert de décors à de nombreux films (par exemple : les Misérables) grâce à ses ruelles pavées étroites qui ont conservé leur allure médiévale, ses magnifiques maisons à pans de bois et ses toitures en lauzes. Jour de marché le samedi. Déjeuner au village vacances. L'après-midi : descente de la Dordogne à bord d'une gabarre, tels les bateliers d'autrefois, afin de découvrir 5 des plus beaux châteaux (extérieur) de la vallée. Arrêt à la Roque Gageac, magnifique village classé parmi l'un des plus beaux villages de France, niché au pied de ses hautes falaises en plein midi. Dîner au village vacances et soirée animée.

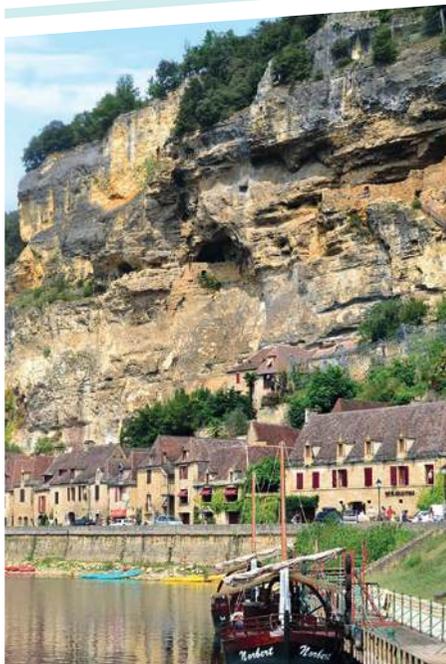
Jour 5 : DOMME (55 KM)/GOURMANDISES DU PERIGORD

Petit déjeuner. Départ vers Domme pour la découverte guidée en petit train de la bastide royale.

Vous découvrirez les trésors de la ville haute et vous vous rendrez sur le point de vue le plus remarquable de la vallée de la Dordogne. Déjeuner au village vacances. Conférence sur le vin liquoreux de Monbazillac par un viticulteur passionné qui vous expliquera tous les secrets de la fabrication de ce vin réputé et vous parlera de son métier qu'il exerce avec grand plaisir. Dégustation de vin. En fin d'après-midi : dans l'esprit de tous, le Sud-Ouest est synonyme de bonne chère : foie gras, magret, cèpes, confit d'oie, salade périgourdine... Départ pour une petite balade pédestre vers une ferme traditionnelle du Périgord, avec son élevage de canards. Vous assistez à une démonstration de gavage, une découpe de canard et bien sûr une dégustation ! Dîner au village vacances et soirée animée.

Jour 6 : JARDINS D'EYRIGNAC (35 KM)/VOTRE REGION

Petit déjeuner. Visite guidée des jardins d'Eyrignac, jardin de verdure, niché au cœur du Périgord Noir, qui se décline dans les teintes de verts : ifs, buis, charmes et cyprès sont les essences principales du site. Visite très spectaculaire. Déjeuner au village vacances et départ du groupe pour un retour vers votre région. Fin des prestations.



Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, le pot de bienvenue, l'hébergement sur la base chambre double, les lits faits à l'arrivée, le linge de toilette fourni, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du dernier jour, ¼ de vin en carafe au village vacances et café le midi, le changement du linge de toilette sur demande 1 fois pendant le séjour, les excursions telles que décrites selon la durée de votre séjour avec les entrées, un accompagnateur dans votre autocar durant les excursions, un repas typiquement régional, l'accès aux infrastructures du village vacances, l'animation lors des soirées, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID) option 17.

Le prix comprend pas :

les repas non mentionnés, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 139€, les pourboires, le port des bagages.

Places limitées
minimum de 15 personnes

Date limite d'inscription : 10/10/2025

Prix*
par personne
2329 €

Les Lacs Italiens Du 3 au 10 Juin 2025 8 jours / 7 nuits

Sous réserve
de disponibilités
et du quota de places



Jour 1 : AEROPORT NANTES/MILAN/ LE LAC MAJEUR (40KM).

Rendez-vous à l'aéroport de Nantes. Enregistrement, formalités et envol pour Milan. Déjeuner à votre charge si départ du vol le matin. Accueil par votre guide et installation à l'hôtel pour 4 nuits dans la région du Lac Majeur. Dîner et nuit.

Jour 2 : MILAN (160KM).

Petit déjeuner. Départ en excursion vers Milan et visite guidée de la capitale lombarde : l'exceptionnel Duomo, la cathédrale gothique de Milan (entrée incluse), le château Sforza, la galerie Victor-Emmanuel, le théâtre de la Scala... Déjeuner. L'après-midi, court trajet jusqu'à Lainate et visite des magnifiques jardins de la Villa Borromeo. Les grottes artificielles avec des fresques, mosaïques et 53 jeux d'eau différents (jets d'eau, fontaines, cascades) créent un univers fascinant Dîner et nuit.

Jour 3 : LES ILES BORROMEES/ LE LAC MAJEUR (120KM).

Petit déjeuner. Journée consacrée à la découverte du lac Majeur et des îles Borromées, site exceptionnel. Le matin, embarquement pour Isola Madre et découverte de ses magnifiques jardins. Déjeuner, puis petit temps libre sur l'île des Pêcheurs. L'après-midi, continuation par Isola Bella et visite du joyau du lac, entièrement occupé par un palais et un jardin, conçus pour évoquer la forme d'un navire avec un palais à la proue et des jardins à la poupe. Dîner et nuit.

Jour 4 : LE LAC MAJEUR, LE LAC D'ORTA (220km)

Petit déjeuner. Le matin, suite de la découverte des joyaux du lac Majeur avec la visite guidée des splendides jardins de la villa Taranto, à Pallanza. Déjeuner au lac d'Orta, au site merveilleux. Traversée jusqu'à l'îlot de San Giulio et visite guidée de la basilique romane, fondée par San Giulio vers l'an 390. Découverte de l'île en empruntant l'unique ruelle qui en fait le tour. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

Jour 5 : LE LAC MAJEUR/LE LAC DE LUGANO, LE LAC DE CÔME (220KM).

Petit déjeuner. Départ pour la Suisse en longeant le lac Majeur. Montée en funiculaire au Mont Sacré de la Madonna del Sasso offrant un magnifique panorama sur le lac. Déjeuner à Locarno, villégiature surnommée la « Rimini suisse ». L'après-midi, court trajet jusqu'à Bellinzone, capitale du canton du Tessin et visite guidée du Castelgrande, l'un des trois châteaux dominant la ville, classé par l'Unesco. Puis, découverte du lac de Lugano. Installation à l'hôtel pour 2 nuits dans la région du lac de Côme. Dîner et logement.

Jour 6 : LE LAC DE CÔME (80KM).

Petit déjeuner. Journée consacrée à la découverte des merveilleux paysages du lac de Côme. Le matin, route par le col de Ghisallo et arrêt à la chapelle de Madonna del Ghisallo, consacrée aux cyclistes. Arrivée à Tremezzo pour visite de la villa Carlotta, au cœur d'un magnifique jardin anglais. Déjeuner, puis traversée de Tremezzo à Bellagio

et temps libre pour flânerie dans cette charmante cité lacustre qui fut, au XIX^{ème} siècle, villégiature de l'aristocratie européenne. Traversée jusqu'à Varenna. Dîner et nuit.

Jour 7 : LE LAC DE CÔME/BERGAME/ LE LAC DE GARDE/MILAN (320 KM).

Départ pour Bergame et montée en funiculaire jusqu'à la ville-haute. Visite guidée de la ville dont le joyau est la basilique Sainte-Marie-Majeure, couverte de fresques baroques des XVI^e et XVII^e siècles. Déjeuner puis route jusqu'à Sirmione. Temps libre pour flânerie dans cette cité fortifiée, au site remarquable sur une presqu'île du lac de Garde. Dîner et nuit dans la région de Milan.

Jour 8 : MONZA, MILAN/AEROPORT DEPART/ ROCHESERVIERE

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport de Milan. Vol pour Nantes. Débarquement, fin des prestations. Déjeuner à votre charge.

L'ordre des visites peut être inversé selon les conditions sur place.

Carte d'identité – de 10 ans en cours de validité ou passeport en cours de validité

Carte européenne d'assurance maladie

Le prix comprend :

Les vols réguliers Nantes/Milan horaire non connu à ce jour (vol avec escale à Paris), les taxes aériennes et de sécurité au 15/05/24 70 € de Nantes sous réserve, les excursions et transferts en autocar grand tourisme à destination, l'hébergement en hôtels 4* (normes locales), en chambre double, la pension complète du dîner du Jour 1 au petit déjeuner du Jour 8, ¼ de vin et eau, les visites guidées et visites de sites prévues au programme, des audiophones individuels pour toutes les visites, les taxes de promotion touristique et services hôteliers en vigueur au 15/05/24.

Le prix comprend pas :

Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 350€, le déjeuner des Jours 1 et 8, les cafés, les entrées payantes des musées et monuments non prévus au programme, les pourboires. L'assurance annulation, rapatriement, bagages : 59€, le transfert de votre commune vers Nantes en supplément, nous consulter.



CONDITIONS ANNULATION VOYAGE ITALIE

A plus de soixante (60) jours avant le départ : les sommes acquittées par le client seront au choix de ce dernier (1) :

- Soit reportées sur un autre voyage de son choix dans les 12 (douze) mois qui suivent l'annulation, déduction faite de la somme de 100 € par personne à titre de frais d'annulation et de report. Suivant les conditions, il peut être ajouté à ces 100 €, les frais réels engagés selon le type de billets (aérien, maritime ou ferroviaire) dès l'instant où ils sont non échangeables et non remboursables, les frais de visites non remboursables, les frais de visas ou pour tout autre formalité administrative déjà engagée...

- Soit remboursées au client, déduction faite des frais d'annulation équivalents à : **15 %** (avec un montant minimum de 200 € par personne) du prix total du voyage à forfait (1).

- Soit dans l'hypothèse où le voyage à forfait comprend des vols dit "sourcedynamiquement" dans les moteurs de recherche de vols (GDS), **50%** du prix total du voyage à forfait.

Entre cinquante-neuf (59) et trente-et-un jours (31) jours avant le départ : les sommes acquittées par le client seront, au choix de ce dernier (1) :

- Soit reportées sur un autre voyage de son choix dans les 12 (douze) mois qui suivent l'annulation, déduction faite de la somme de 250 € par personne à titre de frais d'annulation et de report. Suivant les conditions, il peut être ajouté à ces 250 €, les frais réels engagés selon le type de billets (**aérien, maritime ou ferroviaire**) dès l'instant où ils sont non échangeables et non remboursables, les frais de visites non remboursables, les frais de visas ou pour tout autre formalité administrative déjà engagée...

- Soit remboursées au client, déduction faite des frais d'annulation, équivalents à **20 %** (avec un montant minimum de 250 € par personne) du prix total du voyage à forfait (1).

- Soit remboursées au client, déduction faite des frais réels selon le type de billets (**aérien, maritime ou ferroviaire**) engagés dès l'instant où ils sont non échangeables et non remboursables, les frais de visas et de visites engagés... si ces montants cumulés sont supérieurs au montant forfaitaire de 20 % visé ci-dessus (départ entre 59 et 31 jours) et toujours sous réserve d'un montant minimum de **250 € par personne**.

A partir de trente (30) jours du départ : les frais d'annulation sont calculés suivant le tableau ci-dessous (1) :

FRAIS D'ANNULATION NOTIFIEE IL SERA RETENU (sous réserve d'un montant minimum de frais d'annulation de 300 € par personne) :

- Entre 30 et 21 Jours avant le départ : 35 % du prix du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ 65 % du prix du voyage
- Entre 7 et 2 jours avant le départ 85 % du prix du voyage
- Moins de 2 jours avant le départ et non présentation au départ : 100 % du prix du voyage

Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 10/04/2025



A la découverte
de l'Ardèche
Du 22 au 28 juin 2025
7 jours / 6 nuits



Jour 1 : VOTRE REGION/GROSPIERRES

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Petit déjeuner et déjeuner en cours de route. Arrivée en fin d'après-midi à votre hôtel 3*. Accueil, installation puis pot de bienvenue, dîner et nuit.

Jour 2 : AVEN D'ORGNAC/VOGÜÉ

Petit déjeuner. Découvrez les beautés souterraines de l'Aven d'Orgnac avec sa fameuse grotte et sa cité de la préhistoire pour découvrir 350 000 ans de trésors du Paléolithique ancien aux premiers Gaulois. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi : visite guidée et dégustation du « Genêt d'Or », nougaterie artisanal de la région Ardéchoise puis visite de Vogüé avec son village de caractère. Retour à votre hôtel pour le dîner et la nuit.

Jour 3 : VALS-LES-BAINS/CHIROLS

Petit déjeuner. Visite de Vals-Les-Bains et ses fameux parcs arborés, ses sources d'eaux minérales, ses sculptures hissées à chaque coin de rue, ses artisans, ses thermes, ses délices aux mille et une saveurs. Déjeuner. Visite de l'Écomusée du Moulinage de Chirols. L'Écomusée retrace l'épopée du fil de soie. Un parcours scénographique qui présente les savoir-faire du moulinage. Retour à votre hôtel pour le dîner et la nuit.

Jour 4 : MONT GERBIER DE JONC/ LA MONTAGNE ARDÉCHOISE

Petit déjeuner. Départ Route vers Aubenas, Antraigues-sur-Volane, le village d'adoption de Jean Ferrat, Mézilhac et arrivée au Mont Gerbier de Jonc. Visite d'une ferme traditionnelle. Déjeuner. Route vers le joli lac d'Issarlès, continuation vers Thueyts et arrêt au Pont du Diable. Retour à votre hôtel pour le dîner et la nuit.

JOUR 5 : JOYEUSES/ARTIGUES

Petit déjeuner. Départ vers Joyeuse, ne ratez pas les visites historiques de la ville, avec son fameux marché estival tous les mercredis matin de 8h à 12h. Déjeuner. Passage sur la célèbre tombe de Jean-Ferrat et de son beau village de caractère. Retour à votre hôtel pour le dîner et la nuit.

JOUR 6 : GORGES DE L'ARDECHE / LABEAUME

Petit déjeuner. 32 kilomètres de gorges spectaculaires au cœur de l'Ardèche ! Voilà ce que l'on peut admirer comme paysages grandioses entre Vallon-Pont-d'Arc et St-Martin-d'Ardèche. Déjeuner. bercé par le clapotis de la rivière Beauce qui coule à ses pieds, le village de Labeaume est entouré d'impressionnantes falaises calcaires, creusées de grottes. Retour à votre hôtel pour le dîner et la nuit.

JOUR 7 : GROSPIERRES/VOTRE REGION

Petit déjeuner. Déjeuner en cours de route. Arrivée dans votre commune. Fin des prestations.

Le prix comprend :

Le prix comprend : Le transport en autocar de grand tourisme, séjour en hôtel 3*NL en base chambre double, les repas du petit déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 7, ¼ de vin à tous les repas, les cafés uniquement au déjeuner, les visites mentionnées au programme, le guidage selon le programme, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID) option 17.

Le prix comprend pas : les repas non mentionnés, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 215€, les pourboires, le port des bagages.

Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 10/04/2025



Prix*
par personne
1489 €



L'Espagne, entre Cantabrie et Galice

Du 15 au 24 septembre 2025 - 10 jours / 9 nuits



Jour 1 : VOTRE REGION/SAN VICENTE DE LA BARQUERA

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Petit déjeuner et déjeuner en cours de route. Arrivée à l'hôtel 3*NL, région de San Vicente de La Barquera, installation. Pot de bienvenue avec présentation du programme. Dîner et nuit.

Jour 2 : SANTANDER/LAREDO/SANTOÑA

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour la visite de la ville de Santander. Visite du centre-ville, de la cathédrale, du Parc du Palais de la Magdalena en petit train. Déjeuner. Après le repas, départ vers Laredo qui possède l'une des plus belles et plus grandes plages de la région : La Salvé, immense étendue de sable de cinq kilomètres. Ensuite, visite de Santoña et d'une conserverie d'anchois avec dégustation. Santoña a toujours entretenu un lien fort avec la mer. Dîner à l'hôtel et nuit.

Jour 3 : PICS D'EUROPE/CAMALEÑO/POTES /TÉLÉPHÉRIQUE DE FUENTE DÉ

Petit déjeuner et départ pour la journée au Parc National des Pics d'Europe (côte Cantabrique). Visite du monastère de Santo Toribio à Liébana, qui possède la partie la plus importante du « bras » gauche de la croix où Jésus fut crucifié. Ensuite, visite avec dégustation dans une bodega, de fromage, vin et eau de vie de la région. Promenade à Potes et temps libre. Déjeuner. Montée en téléphérique à Fuente Dé, l'un des plus hauts d'Europe, celui-ci donne accès au Parc

National d'où vous pourrez admirer de fantastiques paysages. Retour par la très belle vallée de l'Ermida. Dîner et nuit.

Jour 4 : COMILLAS/SANTILLANA DEL MAR/SAN VICENTE DE LA BARQUERA

Petit déjeuner. Départ pour la visite guidée panoramique de Comillas, une des plus belles villes de la côte : le vieux quartier, passage devant sa grandiose université pontificale et le Palais de Sobrellano. Ensuite, nous visiterons le fantastique Palais « Capricho de Gaudí ». Cette œuvre d'Antonio Gaudí date du XIX^e siècle. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Départ pour la visite guidée de la ville de Santillana del Mar qui est une ville classée aux monuments historiques. Visite de San Vicente de la Barquera, très jolie petite ville côtière. Dîner à l'hôtel et nuit.

Jour 5 : SADA (LA COROGNE)

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour La Corogne. Installation dans votre hôtel 3*NL, et déjeuner. Visite guidée de La Corogne, un intéressant ensemble de rues, de places et d'églises médiévales. Dîner à l'hôtel et nuit.

Jour 6 : SADA (LA COROGNE)

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour la visite de Cambados. Dressée au cœur de la ria d'Arousa, Cambados est considérée comme la capitale de l'Albariño, l'un des meilleurs vins blancs au monde. Nous y visiterons une cave à vin pour y déguster le vin Albariño. Départ en bateau depuis

Cambados vers O Grove. Déjeuner sur le bateau qui empruntera les rias pour arriver à O Grove. Traversée du pont qui relie O Grove et l'île de la Toja pour la visite de celle-ci. Réputée pour ses eaux et la fabrication de tout type de produits de beauté. Départ vers Combarro. Ce port de pêcheurs déclaré « Bien d'Intérêt Culturel » offre des exemples représentatifs de trois éléments architecturaux traditionnels de Galice : les horreos, les maisons de pêcheurs et les calvaires. Retour à l'hôtel pour le dîner.

Jour 7 : SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour visite de la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle et de sa fameuse cathédrale. Son centre historique a été inscrit au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Déjeuner. Après-midi temps libre. Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

Jour 8 : CUDILLERO/ GIJON/ L'UNIVERSITÉ LABORAL

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour les Asturies. Visite de Cudillero, petit port de pêche avec ses maisons échelonnées sur la falaise et sur laquelle se trouve un belvédère. Installation à votre hôtel 3*NL à Gijon, déjeuner. Visite de Gijon, promenade dans la ville en passant par le parc Isabel La Católica, la vieille ville, la maison natale de Jovellanos, etc. Nous visiterons également l'Université de la Laboral, un des bâtiments le plus important d'Espagne de l'après-guerre. Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

Jour 9 : MIRADOR DEL FITO/CANGAS DE ONIS/LACS ET SANCTUAIRE DE COVADONGA

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour le superbe mirador del Fito d'où vous pourrez admirer l'Atlantique et les montagnes des pics d'Europe. Route vers Arriondas pour une dégustation de produits régionaux : fromage et charcuterie. Nous terminerons la matinée par la visite de Cangas de Onis. Déjeuner en restaurant (repas typique). Route vers le Parc National des Pics d'Europe, magnifiques montagnes où se trouvent également le sanctuaire de la Vierge de Covadonga, patronne des asturiens. Montée aux lacs de Covadonga, situés à 14 KM du sanctuaire et à

1.134 mètres d'altitude, vous y contemplez un paysage exceptionnel (soumis aux conditions météorologiques). Dîner à l'hôtel.

Jour 10 : GIJON/VOTRE REGION

Petit déjeuner, et départ pour un retour vers votre commune. Déjeuner en cours de route. Arrivée dans votre région. Fin des prestations.

Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, le pot de bienvenue, l'hébergement sur la base d'une chambre double en hôtels 3*NL, la pension complète du petit déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour, ¼ de vin à tous les repas et le café uniquement le midi, les excursions telles que décrites selon la durée de votre séjour avec les entrées, un accompagnateur dans votre autocar durant les excursions, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID) option 17.

Le prix comprend pas :

les repas non mentionnés, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 225€, les pourboires, le port des bagages.



Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 20/02/2025



Prix*
par personne
609 €

Etretat et le Havre Du 8 au 10 octobre 2025 - 3 jours / 2 nuits



Jour 1 : VOTRE RÉGION/ÉTRETAT/LE HAVRE

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune). Arrivée du groupe en fin de matinée. Déjeuner avec ¼ de vin et café. Visite guidée d'Etretat village (durée 1H00). Partez à la découverte de l'histoire de ce village romantique mondialement connu pour ses falaises grandioses ! Puis, visite d'une cidrerie artisanale et dégustation. Vous découvrirez tout d'abord l'histoire du cidre et apprendrez qu'avant d'être normand ou breton, le cidre s'est installé dans le pays basque ! Dégustation. Route vers votre hôtel 3*NL. Installation, dîner et nuit.

Jour 2 : LE HAVRE

Petit déjeuner. Découverte de l'histoire du café et dégustation. Au cœur des Jardins Suspendus, découvrez tous les secrets de la fabrication et de la dégustation du café. Visite guidée des Jardins Suspendus (1H00). Aménagés dans un ancien fort datant du 19^{ème} siècle, les Jardins Suspendus vous invitent à découvrir les plantes à travers les 5 continents. Un véritable tour du monde avec un beau panorama. Déjeuner avec ¼ de vin et café. Visite guidée du centre-ville à pied (durée 2H00). Partez à la rencontre des édifices majeurs de la ville reconstruite par l'Atelier Perret, désormais inscrite au Patrimoine mondial : la symbolique Porte Océane, l'église Saint-Joseph véritable phare dans la ville etc... Visite commentée du port en bateau (1H30). Embarquement immédiat pour découvrir l'un des plus grands ports européens, le Port du Havre qui affiche un palmarès impressionnant : 1^{er} port français pour le

trafic des conteneurs, 2^{ème} port pétrolier français et 5^{ème} port européen. Dîner et nuit.

Jour 3 : LE HAVRE/VOTRE REGION

Petit déjeuner. Venez découvrir notre ferme cachoise de la fourche à la fourchette, son parcours professionnel, son cheptel bovin, son savoir-faire fromager-affineur, et sa boutique complétée de produits locaux, (durée : 1H30). 12H00 : déjeuner à la ferme avec cidre et café. Fin des prestations et retour vers votre région.

Le prix comprend : Le transport en autocar de grand tourisme, séjour en hôtel 3*NL en base chambre double, les repas du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 3, les visites mentionnées au programme, le guidage selon le programme, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID) option 17.

Le prix comprend pas : les repas non mentionnés, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 99€, les pourboires, le port des bagages.



Places limitées
minimum de 15 personnes

Date limite d'inscription : 06/01/2025



Prix*
par personne
1899 €



La Thaïlande

Du 8 au 19 novembre 2025 - 12 jours / 11 nuits



Jour 1 : PARIS / BANGKOK

Rendez-vous à l'aéroport de Paris. Convocation des participants à l'aéroport. Enregistrement formalités et envol pour Bangkok. Repas et nuit à bord de l'avion.

Jour 2 : BANGKOK

Bienvenue à Bangkok ! Accueil par votre guide local francophone. Transfert et déjeuner. **Promenade en bateau et visite du Wat Arun**, temple composé de cinq pagodes, dont la principale est ornée de porcelaine. Transfert et installation. (Si arrivée tardive, le déjeuner et les visites seront reportées au jour 11). Dîner et nuit.

Jour 3 : BANGKOK

Petit déjeuner. **Départ la visite du Grand Palais**, résidence royale construite pour officialiser la fondation de la nouvelle capitale. Visite du Wat Pho, temple célèbre pour son impressionnant Bouddha couché. **Déjeuner libre et après-midi libre**. (Possibilité une séance de massage médical traditionnelle à Wat Pho - avec supplément). Dîner au restaurant avec des danses classiques traditionnelles thaïs. **Nuit à l'hôtel**.

Jour 4 : BANGKOK / SADUAK / RIVIERE KWAÏ 220 km

Petit déjeuner. **Départ pour la visite du marché ferré Rom Hup**, à Mae Klong situé à environ 80 km de Bangkok. Ce marché installé sur des voies ferrées se plie et se déplie à chaque passage de train. Incroyable, dès que le sifflet retentit, tous les vendeurs s'activent pour déplacer auvents et marchandises en 5 minutes pour laisser passer le train. **Continuation jusqu'au**

marché flottant de Damneonsaduak. Embarquement à bord de pirogues à moteur pour la visite du marché où les échoppes des commerçants sont de petites barques taillées dans un tronc d'arbre et chargées de denrées les plus diverses. **Arrêt en cours de route au village où l'on produit du sucre grâce au jus de noix de coco**. Route à la Rivière Kwaï, lieu historique de la seconde guerre mondiale. **Arrêt au cimetière militaire**. Déjeuner. Puis, **balade en train traditionnel** au milieu de somptueux paysages. **Dîner et nuit**.

Jour 5 : RIVIERE KWAÏ / AYUTHAYA / PHITSANULOKE 480 km

Petit déjeuner à l'hôtel. **Route pour la visite de la cité archéologique d'Ayutthaya**, classée au patrimoine de l'UNESCO. Cette ancienne capitale royale est composée de nombreux temples aux dimensions monumentales qui en font un haut lieu de l'histoire du sud-est de l'Asie. **Arrêt en cours de route à Suphanburi**. **Tour de la ville et visite du temple Wat Pah Lae Lai et maison Khun Chang Khun Phan**. Déjeuner. Arrivée à **Ayuthaya**. Visite du site archéologique tel que Wat Chai Wattanaram, Wat Lokaya Suttharam, Phra Sri Sanphet. **Continuation vers Lopburi et visite du San Phra Kan, paradis des singes qui circulent en liberté près des sanctuaires au centre de la ville**. Route vers Phitsanuloke. **Dîner et nuit à l'hôtel**.

Jour 6 : PHITSANULOKE / SUKHOTHAI / CHIANG MAI 440 km

Petit déjeuner. **Départ pour la visite du temple "Wat Pra Buddha Shinnaraj"**. Route vers Sukhothai, centre de l'ancien royaume thaï. Abandonnés et envahis par la végétation durant plusieurs siècles, les superbes temples et monuments de cette splendide cité ont été restaurés et classés au patrimoine mondial de l'Unesco. **Promenade à vélo dans le site archéologique pour une approche plus sereine dans la nature verdoyante.** Déjeuner. Route pour Chiangmai via Lampang et Lamphun. Arrivée à Chiangmai. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 7 : CHANG MAI 40 km

Petit-déjeuner. **Départ pour la visite du temple "Wat Pra That Doi Suthep"** datant de 1383 avec en son sommet un Chedi doré protégeant les reliques du Bouddha attirant des pèlerins venus du monde entier. Il se situe sur un des plus célèbres et des plus visibles sites de Chiang Mai, culminant à plus de 1.000 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ce temple offre une vue de la ville et de la campagne environnante. Déjeuner. **Visite des centres artisanaux du village San Kam Phaeng (ateliers de bijoux, objets de laque, soie, ombrelles...).** Temps libre pour le shopping. Dîner Kantoke avec danses folkloriques et tribales. Nuit à l'hôtel.

Jour 8 : CHIANG MAI / CHIANG RAI 200 km

Petit déjeuner. **Route vallonnée en direction de Chiangrai. Arrêt au geyser de Mae Krachane et dans une plantation d'ananas. Visite du temple blanc « Wat Rong Khun »,** construit par Chalermchai Kosipipat, un artiste thaïlandais de renom qui a voulu créer un tribut durable au roi Rama IX, roi actuel de la Thaïlande : une blancheur extraordinaire pour symboliser la pureté du Bouddhisme et incrusté de morceaux de miroir pour suggérer la réflexion de l'illumination. Arrivée à Chiangrai. **Déjeuner libre et après-midi libres. Dîner, nuit à l'hôtel.**

Jour 9 : CHIANG MAI / TRIANGLE D'OR / LAMPANG – Train de nuit BANGKOK

Petit déjeuner à l'hôtel. **Départ en taxi local vers Mae Chan pour la découverte des tribus montagnardes Yaos et Akhas. Continuation vers Chiangsaen. Promenade autour du marché du Triangle d'or au bord du fleuve Mekong.** Déjeuner. Croisière le long du fleuve Mekong, partie intégrante de la légende du Triangle d'or. Petit arrêt au marché laotien Don Sao. Continua-

tion vers Lampang, arrêt au célèbre lac Phayao. Transfert à la gare. **Nuit en train couchette.** Dîner (panier pique-nique). Nuit à bord

Jour 10 : BANGKOK / CHA AM 180 km

Arrivée à Bangkok. Transfert à l'hôtel. Petit-déjeuner. Quelques chambres de courtoisie seront mises à disposition. **Transfert pour Cha Am, journée et déjeuner libres. Dîner et nuit à l'hôtel.**

JOUR 11 : CHA AM / BANGKOK / FRANCE

Petit déjeuner. **Matinée et déjeuner libres. Selon horaires de vol, retour à Bangkok et transfert à l'aéroport. Assistance aux formalités d'enregistrement. Vol retour sur vols réguliers avec escale.**

JOUR 12 : FRANCE

Arrivée en France. Fin des prestations.

Le prix comprend :

Le transport aérien au départ de Paris / Bangkok sur vols réguliers direct ou non directs Emirates ou autres compagnies du Golfe , AF/KLM ou Turkish ou Lufthansa (selon ville de départ et sous réserve de disponibilité). Les taxes d'aéroport : 110 € à 165 € en vigueur à ce jour (sous réserve de modification), selon les compagnies. L'hébergement base chambre double dans les hôtels 3* ou 4* NL. Les repas en pension complète du déjeuner du 2^e. jour au petit déjeuner du jour 11 - sauf déjeuners du jour 3^e, 8^e, 10^{ème} et 11^e jour mentionnés au programme. Le transport en autocar climatisé du grand tourisme LOCAL avec chauffeur professionnel. L'accompagnement par un guide parlant français pendant tout le programme. Les visites et les droits d'entrée mentionnés au programme. Le trajet en train couchette 2^e. classe (confort simple) climatisé de Lampang à Bangkok. L'assistant d'enregistrement des bagages et des douanes à l'aéroport au jour de départ. L'assurance annulation, rapatriement, bagages et frais médicaux et option protection sanitaire (souscription pour le groupe) option 17. Les boissons (1 eau minérale ou 1 soda ou 1 jus de fruits ou 1 bière locale) par repas.

Le prix comprend pas :

Les dépenses personnelles. Tout ce qui n'est pas mentionné dans le programme. Les repas et les déjeuners non mentionnés dans le programme. Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 215 €. Les pourboires au guide et chauffeur (prévoir 3 – 4 € par jour et par personne pour guide et 2 – 3 € par jour et par personne pour le chauffeur et 1 – 1.50 € par jour et par personne pour l'aide – chauffeur).

Frais en cas d'annulation partielle du nombre de passagers

- A plus de 120 jours avant le départ : Possibilité de réduire le groupe de 20% sans frais ; au-delà, 200€ par personne
- entre 120 et 65 jours du départ : 20 % du montant du voyage
- entre 64 et 46 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- entre 45 et 30 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- entre 29 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- entre 14 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 30% est versé (acompte encaissé à réception) et qu'un exemplaire du contrat signé par le client est retourné au service réservation Alouette Voyages

- 1 mois avant le départ, le solde de la journée devra être versé.
- Sur certains programmes comme les journées avec achat de billetterie, le solde devra être réglé dès la réservation.
- La facturation tiendra compte des effectifs annoncés 48h avant la prestation pour les journées, 1 mois pour lesséjours. Passé ce délai, aucune modification ne sera prise en considération pour la facturation sauf si vous avez souscrit l'assurance annulation.

LES MODALITÉS D'ANNULLATION DES SÉJOURS AUTOCAR

Annulation séjour du fait du client

L'annulation du séjour doit être signifiée par écrit à ALOUETTE VOYAGES

Le montant de la facture des frais d'annulation s'établira ainsi à :

- Si l'annulation intervient à + de 45 jours avant le début de séjour, la totalité de l'acompte (30 % du montant) est conservé.
- Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50 % du montant du séjour est dû.
- Si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80 % du montant du séjour est dû.
- Si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour l'intégralité du montant du séjour est dû.

LES MODALITÉS D'ANNULLATION DES VOYAGES

Toute annulation devra être notifiée par courrier, mail ou fax et fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes. Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le départ : frais de dossier de 50€
- Entre un mois et le 21^{ème} jour avant le départ : facturation à 30%
- Entre le 20^{ème} et le 15^{ème} jour avant le départ : facturation à 50%

- Entre le 14^{ème} et le 8^{ème} jour avant le départ : facturation à 75%

- Entre le 7^{ème} et le 3^{ème} jour avant le départ : facturation à 90%

- 100% à moins de 3 jours avant le départ

Possibilité de souscrire une assurance annulation, rapatriement, etc... :
Nous consulter pour le tarif.

LA LEGISLATION

Un voyage de qualité, présentant les meilleures garanties de sécurité, implique le respect de la législation en vigueur. Chaque journée ou séjour de cette brochure respecte cette législation. Si vous souhaitez un arrêt « broche, café, apéro » merci de le signaler avant la réservation. Un supplément pourravit être demandé si un conducteur supplémentaire est nécessaire.

Conducteur en simple équipage

CONDUITE CONTINUE 4H30 maximum avec une interruption de 45 minutes ou 15 minutes suivies de 30 minutes réparties dans la période de conduite. **4H00** maximum la nuit avec une interruption de 45 minutes ou 15 minutes suivies de 30 minutes réparties dans la période de conduite. **CONDUITE JOURNALIERE** 9H maximum avec possibilité de conduire pendant 10H deux fois par semaine. **AMPLITUDE** Intervalle de temps entre la prise de service et la fin du service. Maximum de 14H00. Il ne faut pas oublier que le conducteur a débuté sa journée avant de vous prendre en charge et qu'elle s'achèvera après vous avoir déposé. L'amplitude peut être prolongée dans le cas où le conducteur a une interruption continuée 9H au cours de laquelle il n'exerce aucune activité.

REPOS JOURNALIER 11H réduit à 9H, 3 fois par semaine.

Conducteur en double équipage Amplitude de 18H (intervalle de temps entre la prise de service et la fin du service). Pour une durée supérieure à 18H sans interruption de 9H de repos continu, un conducteur supplémentaire est indispensable.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles

R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contrares figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. ALOUETTE VOYAGES a souscrit auprès de la compagnie HISCOX 12 qual des Queyries CS 41177 33072 Bordeaux un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. Extrait du Code du Tourisme. Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions

réglementaires de la présente section. Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice de recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

l'avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice de recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice de recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Photos : Offices touristiques et partenaires.
Tous les tarifs sont affichés TTC - Photos non contractuelles.



Alouette VOYAGES



LES ENTREPRISES
DU VOYAGE

A
TOUT
FRANCE



Alouette Voyages, agence indépendante
vous propose des voyages en individuel et en groupe.

SERVICE INDIVIDUEL

Séjours, circuits, voyage à la carte, autotours, week-ends, bons cadeaux...

SERVICE GROUPE

Associations, clubs, comités d'entreprises, groupe d'amis, familles...

Venez nous retrouver dans nos locaux

1, rue Clément Ader
Vendée Ecopôle - BP 21
85620 ROCHESERVIERE

www.alouette-voyages.net

Nos horaires à l'agence

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00
et sur rdv l'après-midi de 14H00 à 18H00

Notre conseillère voyage sera ravie
de vous recevoir sur RENDEZ-VOUS

Nous contacter
Tél. 02 51 94 90 71
Fax : 02 53 800 108

AmeriGo

BRAVO CLUB

AUSTRAL LAGONS

BOOMERANG

CroisiEurope

havanatour

donatello

EXOTISMES

FRANCAISE CIRCUITS

héliades



TUI

voyages

Quartier Libre

SOLEA

Visit

EUROPE

Signature Circuits



voyamar ASIA 44

Gaëland

BEACHCOMBER TOURS

Costa

Disneyland

MSC

